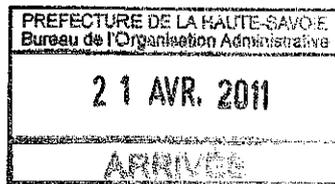


**PRESCRIVANT
L'ENQUETE PUBLIQUE DU PLAN
LOCAL D'URBANISME
EN COURS DE REVISION**



Le Maire,

VU la délibération du 20 décembre 2010 arrêtant le projet de PLU,
VU les avis des différentes personnes publiques consultées,
VU le code de l'urbanisme et notamment son article R 123-19,
VU les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement,
VU l'ordonnance en date du 07 avril 2011 de M. le président du tribunal administratif de Grenoble désignant Mr BONHEUR Jean en qualité de commissaire enquêteur,

ARRETE

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du PLU de la commune de VILLAZ pour une durée de 37 jours, du 16 mai 2011 au 21 juin 2011

ARTICLE 2

Mr BONHEUR Jean, retraité, exercera les fonctions de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, comprenant le projet de PLU et les avis émis par les collectivités ou organismes associés ou consultés, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au service administratif de la mairie de VILLAZ pendant 37 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie:

- Service Administratif:
du lundi au vendredi les matins de 8h30 à 10h30, les lundis, jeudis, vendredis après-midi de 16h00 à 18h00 et le mardi après midi de 16h30 à 19h30.
- Service Technique :
les lundis, mardis, vendredis matin de 8h30 à 12h00 et le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Pour ce dossier, la mairie sera également ouverte :

- le samedi 28 mai 2011 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 4 juin 2011 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 11 juin 2011 de 9h00 à 12h00,
- le samedi 18 juin 2011 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le lundi 13 juin 2011 (Pentecôte) de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par courrier, à l'adresse suivante : Mr BONHEUR Jean –Commissaire enquêteur PLU - Mairie de 74370 VILLAZ

Les observations du public seront elles-mêmes tenues à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

ARTICLE 4

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de VILLAZ, pour recueillir ses observations, les :

- Jeudi 19 mai 2011 de 14h30 à 17h30
- Mardi 24 mai 2011 de 16h00 à 19h00
- Mardi 31 mai 2011 de 16h00 à 19h00
- Jeudi 09 juin 2011 de 14h30 à 17h30
- Jeudi 16 juin 2011 de 14h30 à 17h30
- Mardi 21 juin 2011 de 16h00 à 19h00

ARTICLE 5

Le rapport établi par le commissaire enquêteur et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de sa réception par le Maire de VILLAZ.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions auprès de la Commune de VILLAZ dans les conditions prévues au titre 1er de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal en écrivant à l'adresse suivante : Monsieur le Maire, en Mairie de 74370 VILLAZ

ARTICLE 6

L'autorité compétente pour prendre la décision finale d'approbation de la révision est le conseil municipal de la Commune de VILLAZ.

ARTICLE 7

Toutes informations nécessaires peuvent être demandées par écrit adressé au maire de VILLAZ ou auprès du service technique par téléphone au 04 50 60 67 62 les lundi, mardi, vendredi matin de 8h30 à 12h00 et le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ou à l'accueil de la mairie au 04 50 60 61 64 du lundi au vendredi les matins de 8h30 à 10h30, les lundi, jeudi, vendredi après midi de 16h00 à 18h00 et le mardi après midi de 16h30 à 19h30.

Fait à VILLAZ, le 20 avril 2011

Le Maire,
Bernard EMIN

